Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 43 (1905)

Heft: 39

Artikel: Le flair
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-202678

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOCLER Grand-Chêne, 11, La 30 nc.

Montreux, Ger '7e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr 2,50. Etranger: Un an, fr. 7,20.

Les abo mements de tent des 4er janvier, 4er avril, 4er juillet et 4er octobre. L'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes. PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

RÉDACTION, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

ADMINISTRATION (abonnements, changements d'adresse, etc.), E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Vendanges d'antan

Les vendanges de 1905, qui vont commencer, ne seront pas gaies; la pluie a noyé l'espoir qu'avait fait naître le bel aspect des souches au commencement de l'été. Souhaitons que cette triste année ne soit pas le début d'une période comme celle de la première moitié du xvi^{mo} siècle, où le vigneron souffrit plus souvent qu'à son tour, ainsi que le montrent les notes suivantes, que nous empruntons aux Annales du chroniqueur neuchâtelois Boyve.

1501. — Il y eut cette année presque toujours des brouillards et de longues pluies. On fit peu de vin et mal conditionné.

1504. — L'été de 1504 fut si chaud que la terre et les forèts s'allumaient; il ne tomba point de pluie depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juillet. Cette année fut très abondante en vin, dont la vente fut faite 2 livres 9 gros le muid.

1505. — Année peu abondante en vin, parce que le froid de l'hiver précédent avait fait périr les ceps.

1509. — L'hiver ayant été fort long, on fit peu de grain mais beaucoup de vin.

1512. — On fit peu de vin. Il était mal conditionné. La vente s'en fit 15 livres 9 gros le muid.

1513. — On fit, cette année, médiocrement de vin et de grain.

1514. — L'été fut extremement chaud et sec et l'année très abondante. Le pot de vin se payait $1 \frac{1}{2}$ denier; un écot chez un hôte, $1^{\frac{1}{2}}$ creutzer; le muid, 5 livres 9 gros.

1515 — L'été fut froid et humide; le vin extrêmement vert.

1516. — Le vin fut peu abondant, mais très bon. 11 livres 9 gros le muid.

1517. — Au printemps, les ceps des vignes gelèrent.

1518. — L'été ayant été chaud et sec, on eut une grande abondance de vin.

1522. — A la Saint-Georges, une gelée endommagea fort les vignes, de sorte qu'on fit très peu de vin.

1523. — L'année fut froide et stérile. Peu de vin.

1524. — Cette année fut fort humide, ce qui empècha la maturité des fruits de la terre. Le vin fut vert et mal conditionné.

1527. — Le 10 octobre, on vit une comète rouge comme du sang avec des épées tout autour. Les vignes ayant été endommagées par le froid du printemps, on fit du vin si vert que personne n'en pouvait boire. Le muid se vendit 14 livres 9 gros.

1528. — Au mois d'avril le froid fut si violent que le grain périt et que les vignes gelèrent. L'élé fut aussi froid et pluvieux. Le vin fut très petit et il y eut une grande peste qui faisait mourir dans les 24 heures. On nommait ce mal la coqueluche, qui fut causée par le vin vert.

1533. — On vit au mois de juillet et d'août une comète avec une longue queue. On sentit aussi en divers endroits de la Suisse un tremblement de terre des plus violents, qui détourna le cours d'une rivière dans le Thurgau. La moisson et la vendange furent peu abondantes, ce qui augmenta la cherté. Le muid de vin, 11 livres 9 gros.

1536. — L'été fut si sec que tous les ruisseaux tarirent, et les moulins cessèrent de moudre. Il fallut moudre le grain dans des mortiers ou avec des moulins à bras. L'année fut très abondante en vin et en grain.

1537. — On eut peu de vin, mais il fut excellent.

1538. — L'été fut fort pluvieux et fort stérile. La vente du vin se fit 19 livres 9 gros le muid.

1539. — Année très abondante. Depuis longtemps on n'en avait eu une semblable. Après vendanges, le vin ne se vendit qu'un denier le pot, mais il était mal conditionné.

1540. — On eut un été extrêmement chaud et sec; les sources tariroit. Depuis le mois de février jusqu'à celui de décembre, il ne plut que quatre fois. On n'avait à Neuchâtel que de l'eau pour boire. Les arbres fleurirent deux fois. On fit beaucoup de vin et de grain Plusieurs, faute de tonneaux, répandirent du petit vin pour y mettre du meilleur. Le vin fut si favorablement conditionné, ainsi que le grain, qu'ils se gardèrent près d'un siècle.

1541. — Année très abondante en vin et en grain. Le vin fut taxé à Soleure 8 deniers le pot, l'écot d'un repas ordinaire chez un hôte, 3 crutz. On vendit à Soleure 526,000 pots de vin. A Neuchâtel, la vente s'en fit à 12 livres le muid.

1542. — Année froide et stérile. A la fin d'octobre, on commença à vendanger par un grand froid, tout étant gelé; aussi le vin fut très mal conditionné. 23 livres le muid.

1543. — Peu de vin, à cause des pluies, et mal conditionné. 31 livres 9 gros le muid.

1547. — Le soleil parut pâle pendant toute l'année et ne produisit pas une claire lumière. L'année fut du reste très abondante en vin et en grain.

1549. — Les gelées du printemps firent périr les vignes ; les longues pluies et ensuite la brûlure qui suivirent, achevèrent de miner la récolte, qui fut très chétive. 13 livres 9 gros le muid.

On voit que, des vingt sept années ci dessus, les deux tiers furent mauvaises. 1905 ayant tout l'air de vouloir leur ressembler, on n'entendra pas chanter la *Tzanson de veneindze*; tout au plus quelque vigneron philosophe fredonnera-t il tristement, pour lui-mème, ce couplet:

Se n'ain dài croûie veneindzè, Se lo vin n'è pas tant fort, Faut tot parài qu'on s'arreindzè, Lo bon Dieu n'a jamè tort; Mâ s'on vaut Tzacon paut Ein bàire soveint dou verro Po sè manteni dzoïau.

Le flair. — Le consul d'une grande puissance fut informé, tout récemment, par son gouvernement, qu'une dame de son pays, habitant la ville où il réside, vient d'hériter d'un million.

Le consul publie en vain annonces sur annonces, dans les journaux, pour découvrir la bienheureuse. En désespoir de cause, il s'adresse à la police.

Le chef des détectives donne mission, moyennant récompense honnète, à un de ses plus fins limiers de rechercher l'héritière. L'agent se met en campagne. Un mois s'écoule. Le détective revient auprès de son chef.

- Eh bien, et la dame ?
- Je l'ai trouvée.
- Très bien, où est elle?
- Chez moi ; je l'ai épousée hier.

Honneur et profit.

Il y a bien aussi quelque profit à siéger sous la coupole du palais Mazarin; l'honneur, si grand qu'il soit, n'est pas tout.

Plus favorisés que leurs autres collègues de l'Institut, les membres de l'Académie française, outre la pension annuelle de douze cents francs, peuvent, par leur assiduité aux séances, se faire un revenu annuel de deux mille francs environ.

En effet, une somme fixe de deux cents francs est affectée, chaque semaine, aux jetons de présence des académiciens. Cette somme est partagée, au prorata de leur nombre, entre les membres présents. Pendant l'hiver, les immortels se montrant volontiers assidus aux réunions, la part de chaque présent n'est pas forte. En revanche, durant les mois d'été, la plupart des Quarante quittent Paris; il s'ensuit donc que les deux cents francs de jetons de présence, entre quatre, cinq ou six membres présents, donnent à chacun une petite somme assez respectable si elle se répète chaque jeudi, jour de réception.

Le total de ces jetons et la mensualité de la pension sont remis à chaque académicien dans un petit sac en peau, ficelé et cacheté au timbre de l'Académie et dont la forme et le cachet datent du temps de Richelieu.

Pour tous les prix. — Combien vendezvous le litre de lait? demandait une bonne femme à un laitier.

- Vingt centimes.

Vingt centimes! On m'avait dit que ce n'était que dix-huit.

— Oh! si vous en voulez à dix huit, on peut vous en faire.

Méprise. — Un étudiant désirait oblenir, d'un de ses professeurs, un témoignage d'assiduité.

— Mais, lui fait le professeur, je ne me souviens pas du tout de vous avoir vu à mes cours.

- Veuillez excuser, monsieur, vous me con-